



Artiste: Romain Perdrizet

DÉCONSTRUIRE LE MYTHE DU « PROCÈS POLITIQUE » : POUR UNE STRATÉGIE D'ÉVITEMENT DE LA RÉPRESSION

Le cas de la lutte antispéciste.

« Voilà la fonction judiciaire présentée dans toute sa splendeur : réprimer la conséquence, sans jamais chercher à en comprendre l'origine. »

(Déclaration d'un saboteur devant la cour chargée de le juger, 2017)

Être interpellé.e, jugé.e puis condamné.e ; quoi qu'on en dise, c'est toujours perdre dans le combat livré contre un système de domination.

Que la phase judiciaire soit un « passage obligé » (quand l'action directe prend la forme de la désobéissance civile) ou un « accident de parcours » (car malgré les précautions, les habitudes de prudence et les tactiques d'évitement, il arrive que ça tombe), elle constitue un échec. Toute lutte contre l'oppression passe nécessairement par un conflit avec l'Etat, et lorsque l'Etat parvient à nous enfermer, nous humilier ou nous spolier, c'est lui qui sort victorieux.

C'est donc perdre que de comparaître à la barre du tribunal, indiscutablement. Et cela peu importe le discours que l'on y tient, les applaudissements de la salle et le nombre de mauvais articles décrochés dans les médias de pouvoir.

Voilà peut-être une vérité qu'il faut enfin oser reconnaître après avoir longtemps cru à la possibilité d'un « procès politique » (croyance qui fut d'ailleurs la nôtre autrefois).

★SAISIR LA VRAIE FONCTION DE LA RÉPRESSION / Dans une lutte qui compte déjà si peu de réel.le.s complices pour les opprimé.e.s, l'interpellation (puis l'immobilisation par divers moyens) d'un activiste représente une terrible perte pour les victimes du

spécisme et une magnifique opportunité pour l'Etat de viser, d'incriminer et d'interrompre une prometteuse conjonction entre des énoncés politiques, des gestes offensifs, des liens insurrectionnels et des modes d'organisation, voire en filigrane, des manières de vivre. L'incrimination d'individu.e.s (coupables ou innocent.e.s, là n'est pas la question) n'est que la partie la plus visible du mécanisme : il faut surtout « *faire un exemple* », « *les peines requises par le parquet sont exemplaires* », etc. Dans un État démocratique, la répression ne vise pas tant à anéantir brutalement ce qui lui échappe - élément par élément - qu'à contenir ce qui déborde, en l'affaiblissant. Il s'agit de gérer la contestation en tant que phénomène général plutôt que de mettre hors circuit, un à un, tous les éléments à risque.

Au cœur du dispositif policier et judiciaire, il y a cette fonction d'intimidation : en frapper un.e pour terroriser tout le monde.

★ **NE SURTOUT RIEN LÂCHER** / Le pire évidemment c'est de lâcher, céder sur tout, se faire l'auxiliaire de son propre anéantissement. Le choc des arrestations, la peur de la taule, la lourdeur des surveillances, le poids des amendes viennent casser des élans, détruire de précieux liens, engluer des dynamiques ; combien de collectifs émiettés, d'amitiés perdues quand la répression frappe ? « *Le jeu n'en vaut pas la chandelle* » ; « *maintenant je me suis rangé.e* », etc. Rangé.e dans l'ordre des choses, à la merci de la vie « normale » et on finit par intégrer que cette vie-là est préférable au risque de prendre de la taule. On finit par oublier que la répression est justement là pour ça.

★ **APPRENDRE À « FAIRE AVEC »** / Face à la police, face à la justice, la première réponse, la réponse minimale, c'est de trouver des modes pour continuer, des modes qui, malgré la perte tragique de camarades, permettent que tout ne soit pas gangrené. Tout ce qu'on construit, les liens, l'intelligence commune, les petites certitudes... tout est mis à l'épreuve : ça résiste ? Alors c'est du solide. **Bien sûr, il y a des ajustements à faire. La répression ouvre aussi de nouveaux territoires à explorer, en matière d'organisation, de complicités. Bien sûr c'est lourd : les précautions sans fin, les ruses à répéter, le temps suspendu à des enquêtes qui traînent en longueur, qui n'en finissent plus... Mais il faut se mettre à la hauteur, et on a des choses à y gagner. De simples petites précautions peuvent parvenir à donner du champ, la possibilité de faire avec et de reprendre l'initiative, tout en échappant à la paranoïa qui enferme complètement, même dehors.**

Il nous faut faire avec, trouver un mode propre qui permette de continuer à vivre et lutter, sans faire en permanence exister la répression dans nos têtes. Car l'efficacité de la répression ne tient pas que dans le renoncement qu'elle parvient à provoquer, mais aussi dans ses implications internes et pernicieuses. On s'embarque facilement sur de mauvaises pentes et on finit par se spécialiser dans une activité anti-répression qui absorbe toutes les énergies et perspectives de lutte...

★ **EN FINIR AVEC LE RÔLE DU « MARTYR.E » DE LA CAUSE** / Après un an et demi de répression et à l'heure où la prison n'est plus quelque chose que nous pouvons regarder de loin, pouvons-nous encore inciter les activistes à devenir des « martyr.e.s » de la « Cause » pour quelques heures d'un spectacle judiciaire sans lendemain ? Devons-nous les abandonner à un double tribunal : celui des procureurs d'Etat

en face, et dans leur dos celui des procureurs de la radicalité politique, si prompts à savoir mieux que vous la bonne façon de se défendre. La robe des uns vaut bien le venin des autres alors prenons le parti de nous moquer des seconds.

Nous faisons le choix de l'action directe par souci de porter des coups réels à l'industrie spéciste (parce que les résultats et effets de nos actions comptent et sont une question de vie ou de mort pour les opprimé.e.s) et il faudrait ensuite accepter de retourner au registre symbolique en jouant « son rôle » d'activiste radical.e devant les juges, risquant ainsi une condamnation plus lourde ? S'il nous est si difficile de se soustraire à cet examen de notre « valeur militante », c'est parce que notre inconscient, tel qu'il est façonné par les structures des démocraties libérales, lie politique et « publicité » et appréhende **l'espace politique comme un espace où le sujet doit nécessairement assumer ce qu'il dit et fait.** Ainsi on ne peut s'empêcher d'éprouver une sincère admiration devant ceux qui osent tenir tête à la justice et revendiquent leurs actes (parmi les légendaires déclarations faites devant les tribunaux : https://infokiosques.net/lire.php?id_article=75).

★ REFUSER D'« ASSUMER » ET CESSER DE LIER POLITIQUE ET REVENDICATION PUBLIQUE / Mais quel est le prix à payer pour une telle « profession de foi » ? Quelles conséquences pour les prévenu.e.s à titre personnel mais aussi sur le long terme pour la lutte qui ne dispose d'autres ressources que les combattan.te.s elleux-mêmes ? **Nous n'avons aucune vérité commune avec un juge ou un flic. Voilà déjà pourquoi il n'y a rien assumer devant eux, rien à leur avouer, sans même parler de balancer des camarades. Se taire, nier, mentir pour s'en sortir et reprendre la lutte : c'est le plus important !**

Et si par conséquent aujourd'hui nous choisissons de refuser de nous soumettre à la « Justice », de ne pas « assumer » nos actions devant les tribunaux (choisir de garder le silence, ne plus assister aux procès lorsque quoiqu'inévitables, on peut s'y faire représenté.e et surtout de tout faire pour échapper à la Justice en regardant les procès pour ce qu'ils sont : des accidents dus à nos erreurs et non un passage obligé et glorifiant dans la carrière militante) ? Aujourd'hui nous aimerions plaider pour une politique non relationnelle, une politique affirmative et radicalement émancipée de toute considération éthique - c'est à dire, peut-être, une politique pure...

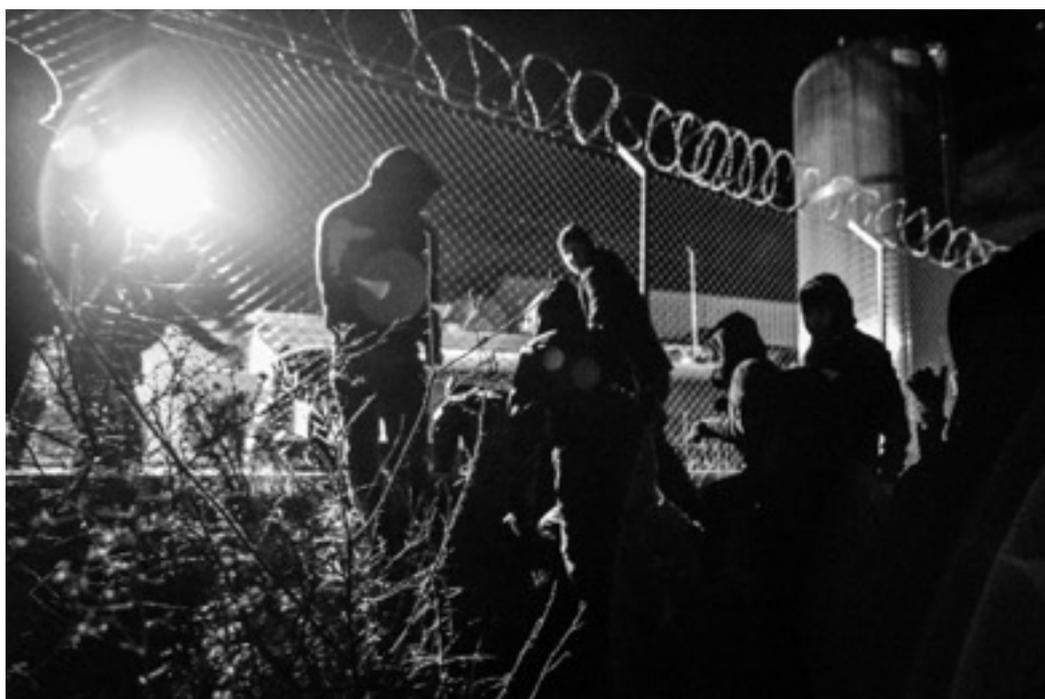
N'oublions jamais que chaque co-résistant.e en prison ou immobilisé.e par un sursis est une perte tragique pour les victimes du spécisme. Dans ce milieu « animaliste » où les lieux de l'oppression ne sont pas des champs de bataille mais de simples décors pour les photos et vidéos des stars du capitalisme vegan, où l'on se contente de témoigner de l'horreur armé.e d'un téléphone, **l'arrestation de chaque complice actif.ve de lutte, de ceux qui tiennent la fourche, le coupe-boulon ou le pavé, est un terrible échec. Un échec qui nous fait perdre la puissance durement gagnée par le choix de l'action directe.**

★METTRE EN PLACE UNE VRAIE STRATÉGIE DE DÉFENSE RÉVOLUTIONNAIRE / Cessons de mythifier la « Justice » et organisons-nous, formons-nous, soutenons-nous pour éviter la répression car il n'y a nul espoir de changement ni gloire à attendre sur les bancs des tribunaux. **Depuis que toute la panoplie et les affects paranoïaques et sécuritaires ont été transférés de l'état d'urgence au droit commun, cela pose d'inévitables problèmes tactiques et stratégiques que nous ne pouvons plus faire semblant d'ignorer. Ces**

enjeux doivent être affrontés collectivement pour savoir quelle stratégie de défense révolutionnaire on peut mettre en place et comment penser l'anti-répression comme possibilité d'affirmation politique (à ce titre la connaissance des stratégies de défenses politiques expérimentées par le passé semble indispensable).

S'inspirer, retrouver le fil de l'histoire révolutionnaire et savoir faire nôtre l'intelligence déployée hier face aux instances répressives pour « ré-armer » le présent de notre lutte et se ménager de nouvelles possibilités tactiques.

-> A l'issue de onze procès (et de nombreux à venir) qui font de notre collectif une vraie « association de malfaiteurs.ses en bande organisée » pour l'Etat (récapitulatif de la répression du mouvement antispéciste, se reporter au site du CSAA (Comité de Soutien aux Activistes Antispécistes) -> <https://csaa.noblogs.org/repression/>), nous savons mieux que quiconque de quoi nous parlons... et sur ce point, plus que tout autre, l'expérience nous aura enseigné bien des leçons et fait singulièrement évoluer vers une stratégie d'évitement.



« *L'anonymat m'intéresse comme pratique parce que j'y vois la revendication d'une sorte de politique non sacrificielle. Le sujet refuse de se mettre en danger quand il proteste. Il ne se soumet pas à l'appareil répressif d'Etat. Parfois dans les mouvements radicaux, il existe une sorte de fascination pour la répression comme si aller en prison était la preuve d'une sorte de résistance ultime, voire d'élection alors que, pour moi, c'est juste aller en prison et souffrir. Nous devons nous méfier des formes prescrites du courage qui nous conduisent à nous mettre en danger, pour trouver plutôt des moyens de faire souffrir les dominants et les institutions.* » (Geoffroy de Lagasnerie, septembre 2018)

★ **LE MYTHE DE LA JUSTICE** / Dans ce bâtiment autoritaire où trône à l'entrée une balance symbolique à côté de l'inscription « *Tout homme est présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable* », on voit des flics qui se pavanent fièrement, d'autres qui t'accueillent dans les salles d'audience, parfois courtois et souriants (les fameux « flics sympas »)... Bref, en ce lieu de souveraineté impeccable, on arrive tête baissée et déjà vaincu.e. **Mais comme on ne perçoit jamais aussi bien la profondeur d'une « condition » ou d'un problème que lorsqu'on l'expérimente soi-même, il nous aura fallu attendre (en tout cas pour certain.e.s d'entre nous) d'être jeté.e dans les cellules crasseuses de garde à vue, d'être humilié.e devant les OPJ, puis surveillé.e et finir sur le banc des accusé.e.s pour être enfin frappé.e par cette « désillusion » de la Justice.**

Comme ces performances militantes destinées à provoquer un choc émotionnel ou un sursaut moral de l'opinion publique, les procès ne sont eux aussi que du théâtre. **D'ailleurs face à la surreprésentation massive des classes populaires**

parmi les individu.e.s qui comparaissent devant les tribunaux, la Justice démontre déjà qu'elle sait parfaitement occulter le contexte social pour prononcer la sanction. De la même manière, quand elle juge un.e « activiste », la Justice occulte toujours le combat idéologique motivant le geste et ne cessera jamais de le faire car elle est conçue et programmée pour punir (-> *sur ce sujet, une émission sur le pouvoir de la sanction à écouter ici : www.franceculture.fr/.../entendez-vous-leco-emission-du-jeudi... - Extrait : « Le tribunal est une scène, qui transforme le traumatisme en temps : c'est une opération mythologique »*).

★ON LUTTE POUR QUOI ? / On entend ici et là que les prétoires sont les lieux où s'amorceront les changements de lois de demain ; outre la sérieuse révision historique et juridique qu'il faudrait engager pour ceux qui avancent une telle ineptie (car excepté dans le système de « common law », les juges ne créent pas le droit mais se contentent d'appliquer la loi issue du pouvoir législatif), **est-ce que changer les lois relatives aux personnes animalisées pour améliorer leurs « conditions de survie » représente notre but en tant que lutte émancipatrice ? Se limiter à cet objectif c'est faire de nous des sujets qui ne se subjectivent pas comme des êtres séditieux.ses, des êtres qui adhéraient à des valeurs proches de l'anarchisme ou qui s'inscriraient en rupture par rapport à l'Etat de droit pour construire un autre monde. Au contraire, c'est nous présenter comme des sujets de l'Etat qui agissent au nom de la Loi et reconnaissent leur inscription dans le système juridique !** Et comment peut-on croire que l'antispécisme se concrétisera dans un système comme le notre : le système de démocratie représentative ne peut être le terreau de la liberté et de l'autonomie des individu.e.s.

Nous défendons un antispécisme anarchiste (donc anticapitaliste et illégaliste) et amoral. C'est tout un système qu'il faut changer, pas un article du Code civil ! Nous ne luttons pas pour une reconnaissance par l'État d'un meilleur statut pour les personnes animalisées. Nous ne voulons pas changer les lois, nous voulons détruire les lois et ce système juridique basé tout entier sur la domination et hiérarchisation des individu.e.s !

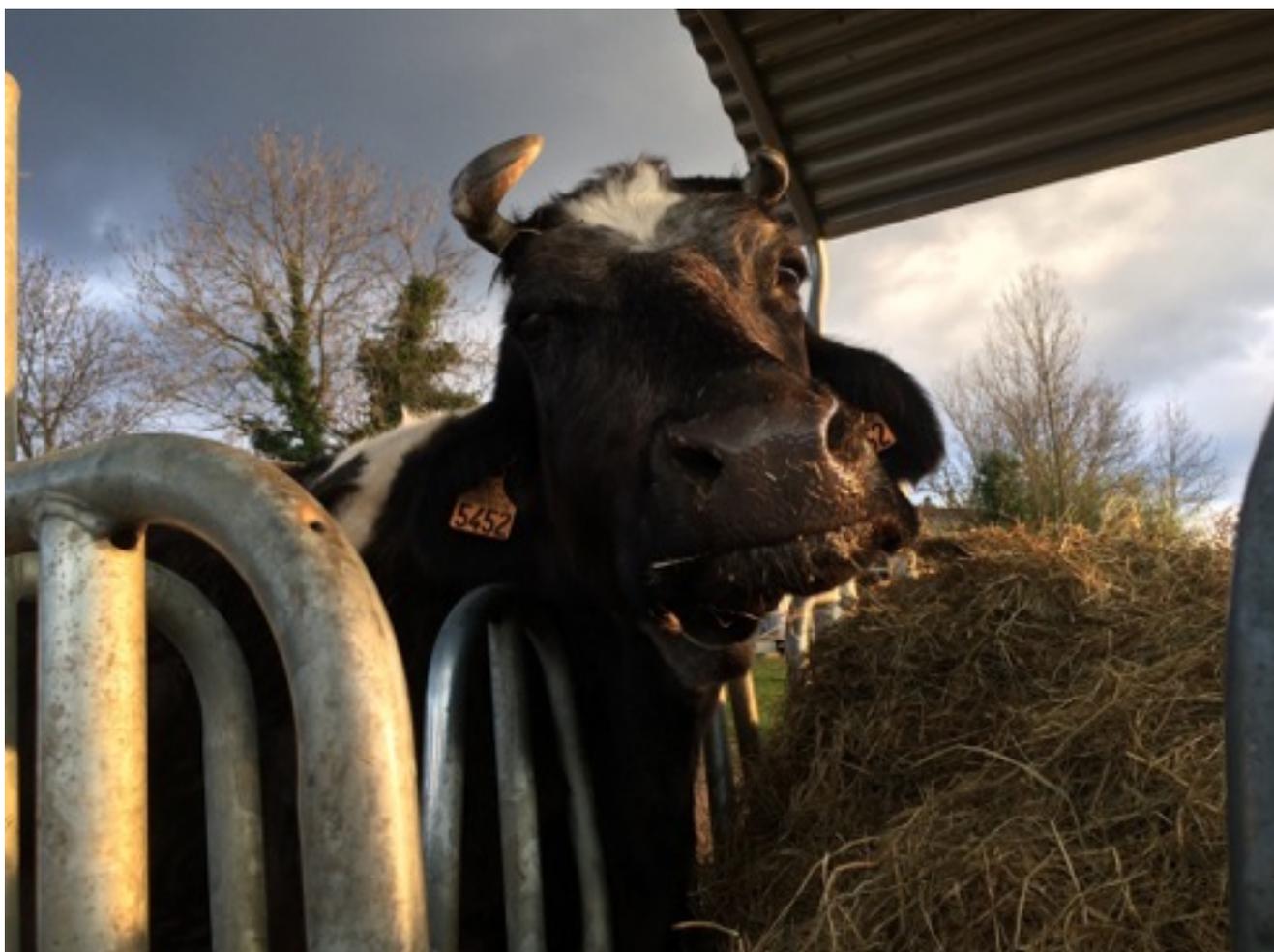
En résumé, nous voulons briser les chaînes de tou.te.s les prisonnièr.e.s, briser l'aliénation au pouvoir, mais c'est avant tout pour la liberté et l'émancipation de chaque individu.e que nous luttons. **La révolution est un mouvement continu qui ne peut pas passer par la reprise en main des formes de la domination, dont l'État fait partie. La logique de police, de gouvernement et de justice s'abolit en même temps que les classes et les rapports de domination, à travers le processus révolutionnaire.** Nous cherchons à déstructurer l'ancien système et à construire autre chose.

Dés lors qu'avons-nous à espérer de la Justice ?

★ SE MÉFIER DE LA TENTATION DU PROCÈS MÉDIATIQUE / Le terrain médiatique est un terrain d'affrontement, lui aussi. Un terrain miné, bien sûr, dans lequel il est difficile de manœuvrer, parce que sa configuration même nous est hostile. **Le risque c'est notamment de se retrouver coincé.e.s à devoir jouer les seuls rôles « assumables » dans le champ médiatique : l'innocent.e ou la victime, d'activer toute une grammaire de la justification publique, du consensus républicain.** On se retrouve avec des témoins de moralité ou des pétitions d'intellos qui veulent soutenir les inculpé.e.s au nom de « l'Etat de droit »,

c'est-à-dire précisément au nom de l'ordre en place qui, pour garantir la « liberté d'expression » et la démocratie, se blinde de dispositifs sécuritaires et de législations antiterroristes...

La difficulté, c'est qu'en médiatisant un procès ou une affaire, on risque toujours de transformer cette option tactique en proclamation d'innocence : une position qui appelle à bien différencier les innocent.e.s des coupables, qui justifie d'autant plus l'innocence de certain.e.s qu'elle en incrimine d'autres. Au risque d'alimenter la machine à faire le tri entre les bon.ne.s militant.e.s et les méchant.e.s extrémistes violent.e.s.



Sakiné, réfugiée vivant au sanctuaire 269 LIBERATION ANIMALE

« *Jamais la porte d'un palais de justice ne se trouve au même niveau que la rue* » (Frédéric Chauvaud, *La chair des prétoires*, 2010)

Les militant.e.s politiques continuent de nourrir la représentation de type fantasmatique d'avoir réellement affaire à l'appareil d'État en apparaissant à la barre du tribunal, d'être dans un moment de confrontation ultime. Pourtant les tribunaux sont avant tout des lieux où s'exerce une grande violence. **Le procès est un moment de dépossession extrême pour les prévenu.e.s, réduit.e.s à l'impuissance et littéralement « mis.es à la disposition » de l'Etat qui scellera leur sort en quelques heures.** Juger c'est avant tout faire souffrir.

En ce domaine et à l'issue de onze procès tous plus décevants les uns que les autres, c'est bien l'amer constat que nous dressons. Comme à Lille le 19 mars 2019 et demain ailleurs, il faut abandonner tout espoir de victoire car dans un tribunal, l'Etat est roi et nous punit.

★ **UN VIEUX MYTHE** / Si on se doute bien que la classe sociale à laquelle appartiennent les gens qui nous jugent a d'autres priorités que les contestations sociales - mis à part pour les réprimer -, on se plaît quand même à rêver d'un procès dit politique. Depuis des siècles, tous les mouvements sociaux, ont tenté d'utiliser la forme exemplaire du procès public afin de stigmatiser leurs contradicteurs et d'imposer leur autorité. Ce type de procès ne vise pas à rendre justice, mais se transforme en pédagogie collective destinée à impressionner le public. Un vieux réflexe militant, un rien chrétien, tend ainsi à voir les moments de répression comme le moment par excellence où il faut témoigner de « l'authenticité de sa foi », comme le point culminant de

l'existence publique de la Cause. Nous avons tou.te.s rêvé du procès de l'antispécisme avec dans la tête ces grands moments de justice comme lorsqu'en 1908, la désormais célèbre suffragette Emmeline Pankhurst se leva de son banc pour clamer au tribunal : « *Nous ne sommes pas ici parce que nous avons enfreint la loi, nous sommes ici parce que nous voulons faire les lois !* ».

Mais l'Histoire est parfois un sérieux handicap quand on la regarde trop naïvement... Ainsi on oublie que nous avons changé d'époque et que **l'intense travail de production d'une « culture antiterroriste » a eu des effets irréversibles sur la fonction même de la justice : criminalisation de l'indignation politique et dépolitisation de l'activisme par son assimilation au terrorisme ou à la criminalité de droit commun** (sur ce sujet -> Vanessa Codaccioni, « Répression, l'Etat face aux contestations politiques », 2019).

★ **VIOLENCE ET HUMILIATION AU PROGRAMME** / « *Foucault faisait remarquer que l'analyse topographique d'un tribunal, la chair qui sépare le président des accusés, la différence de niveau qui existe entre l'un et les autres, suffit à marquer que le juge est d'une autre essence. (...) il traitera ceux qui sont justiciables comme des objets et ne cherchera pas à connaître les motivations subjectives de leurs actes* » (Jean-Paul Sartre, Justice et État, in Situations X, 1976). On ne s'en rend pas toujours compte mais cela doit être suffisamment dur pour les interpellé.e.s de devoir se mettre à nu devant des juges méprisant.e.s et une assemblée qu'on ne connaît pas (un récit de Julie Coumau pour le CSAA sur le sujet -> <https://blogs.mediapart.fr/julie-coumau/blog/101218/six-mois-de-prison-ferme-requis-contre-deux-activistes-antispecistes>) même si les camarades sont là pour briser cet isolement et montrer du soutien. Lorsqu'un tel

procès vous tombe dessus, il y a sûrement deux erreurs à ne pas commettre (de notre côté nous avons expérimenté les deux...) : camper le rôle du/de la « méchant.e » et peu à peu se mouler dans le rôle grotesque d'une radicalité de film ou adopter les façons, mots et la niaiserie paralytique de « l'innocent.e » ou du/de la « repent.e » pour s'attirer la sympathie du public et des magistrat.e.s.

Point d'orgue de cette insupportable humiliation : la prise de parole de « témoins de moralité ». Comme si les prévenu.e.s n'étaient que des lanceurs.ses de cailloux ou des expert.e.s du pied de biche dénué.e.s de toute aptitude à la réflexion, on vient faire témoigner à la barre des sachant.e.s, de préférence propres sur eux et au casier judiciaire moins chargé, pour expliquer le « pourquoi » et rendre acceptable le discours antispéciste. **Par ce procédé de domination intellectuelle et de spoliation de la parole des agissant.e.s, on réduit à néant toute la belle et importante autonomie sur laquelle repose l'action directe.** Scindant pratique et théorie, la prise de parole devient processus de « cannibalisation » qui cache aussi un « mépris de classes » envers des personnes qu'on imagine incapables de théoriser leur pratique... Comme les opprimé.e.s, les activistes sont ainsi rabaissé.e.s au statut de simples « corps ». Cette scission sachant.e.s / exécutant.e.s est un fléau dans le mouvement animaliste qui se plaît à idolâtrer quelques têtes d'affiche et un frein incontestable au développement d'une pratique autonome de l'action directe, seule à même d'engendrer une révolution.

Défié.e.s dès le départ de nos propres réflexes militants, nous devons réfléchir à une nouvelle stratégie de défense réellement révolutionnaire.

★**LE SILENCE STRATÉGIQUE** / Peut-être vaudrait-il mieux ne rien dire lorsqu'on est jugé.e ? Rester en silence

pour témoigner de son dédain pour tou.te.s ces intellos et médias qui ont encore l'audace de défendre une prétendue « démocratie » qui exige dialogue, stratégies et production de consensus. Le silence verbal est courageux par les temps qui courent. L'option d'un silence stratégique, d'un silence offensif est peut-être la plus efficace quand les actes parlent d'eux-mêmes. Des gestes que les discours indignés viennent immanquablement trahir... La liberté de l'activiste est qu'iel n'est assujetti.e à aucune obligation de parole. **Iel restitue simplement la vérité sur le terrain. Les métamorphoses et les cicatrices qu'il laisse sur son trajet sont les modalités de son « dire-vrai » et chercher à les justifier devant les institutions de pouvoir c'est en briser l'authenticité et l'efficacité.**

★ **PERVERTIR L'ACTION DIRECTE PAR LA RECHERCHE DU CONSENSUS** / On nous rétorquera que les procès ont au moins le mérite de médiatiser l'antispécisme... C'est faux, ils médiatisent l'échec de l'action directe et se plaisent à caricaturer ceux qui en prennent le chemin. On se demande bien en quoi ces articles de 10 lignes (et vides de toute intelligence) qui paraissent dans des journaux locaux ou nationaux concrétisent une avancée ? Encore une fois, tout dépend ce que l'on vise comme objectif... **La pratique de l'action directe se contrefiche de la conscience de l'opinion publique et entend justement délivrer l'activisme du piège de la médiatisation pour lui donner une dimension concrète** (lui assignant ainsi de produire des résultats pour les opprimé.e.s).

En cherchant à tout prix à se justifier ou légitimer ses actions à travers les médias notamment, on transforme le recours à l'action directe en un appel moralisateur à la conscience des détenteurs du pouvoirs, de la majorité des citoyen.ne.s et des élites

politiques, ce n'est donc pas se battre contre le système c'est le faire fonctionner et le reconnaître comme légitime. Lorsqu'on lui donne pour finalité d'interpeller l'opinion et d'intervenir dans la délibération politique alors l'action directe ne relève pas d'une pratique de défi à l'Etat. Elle fonctionne au contraire comme « un rappel à la Loi » et l'on pourrait même dire que ceux qui l'exercent se veulent plus légalistes que l'Etat...

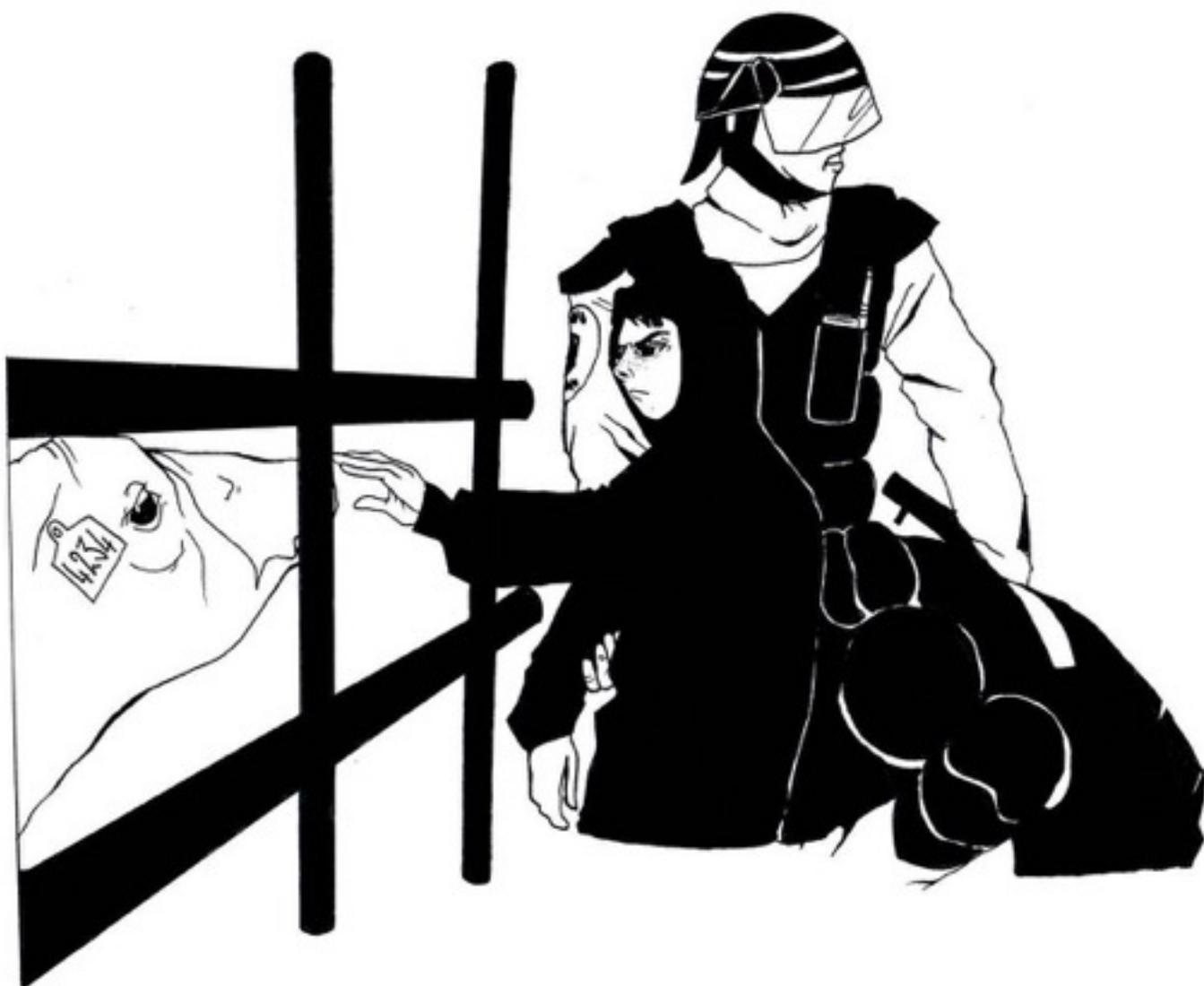
★ **POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE AFFIRMATIVE /**
Cette approche participe d'une vision de la politique consubstantiellement liée à la question de l'espace public, une politique articulée, essentiellement, au problème de l'apparition publique. « *Se subjectiver comme sujet politique, être un citoyen, c'est s'engager et se mettre publiquement en jeu ; c'est entrer dans l'espace public et porter au jour une revendication, une contestation, une inquiétude* » (Geoffroy de Lagasnerie, « L'Art de la révolte. Snowden, Assange et Manning », 2015) car systématiquement, l'entrée dans le domaine de la politique est vue comme nécessitant l'entrée du sujet sur la scène publique.

Et si nous inventions autre chose ? **On prête assez peu d'attention au fait que penser la politique sur le mode de l'apparition publique implique de présupposer que toute action de protestation doit nécessairement se fonder sur l'instauration d'une sphère d'interaction avec ceux contre qui je suis contraint.e de me battre.** Mais pourquoi nous soumettre à cette obligation ? Nous pourrions tenter de nous affranchir des cadres traditionnels de la politique pour s'en donner de nouveaux. Dans cette nouvelle scène, la politique ne fonctionnerait ni sur le mode de la négociation ni sur celui de la communication. **Il s'agirait d'une politique affirmative et par conséquent non sacrificielle : énoncer ses revendications, agir puis**

disparaître. A ce sujet, c'est bien un questionnement sur l'anonymat (qui libère de la scène éthique) comme premier stade d'évitement de la répression qu'il faudrait engager.

Si le constat est amer, il l'est surtout pour les opprimé.e.s qui ont besoin de co-combattant.e.s solidaires et libres, pas de martyr.e.s. Nous devons prendre les procès pour ce qu'ils sont : des accidents lorsqu'on s'aventure dans l'action directe en manquant de prudence ou des moments malheureusement inévitables quand on choisit la désobéissance civile (un procédé qu'il faut savoir abandonner une fois qu'il a joué son rôle de déclencheur et d'étincelle révolutionnaire) et l'on gagnerait à reconnaître qu'il n'y a rien de glorifiant ni d'utile que d'apparaître à la barre du tribunal. **La réelle force d'un mouvement c'est sans aucun doute sa capacité à éviter la répression, à se dissoudre et se reconstituer très vite.**

269 LIBERATION ANIMALE



Artiste:Lison Gmz